

Développement du réseau de transport en commun

3ème phase du tramway

-

Communes de Bègles et de Villenave d'Ornon

-

Extension de la ligne C du tramway de l'agglomération bordelaise

Liaison entre Bègles station "Lycée Vaclav-Havel" et Villenave d'Ornon extra-rocade.

En application de l'article L11-1-1 du code de l'expropriation, ce document accompagne l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

-

Exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'intérêt général et d'utilité publique du projet

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral du
Le Préfet,

20 MARS 2014

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean-Michel BEDECARRAX

Par délibération n°2013/0528 en date du 12 juillet 2013, le Conseil de Communauté autorisait Monsieur le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde, l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique relative au développement du réseau de transport en commun, 3ème phase du tramway, portant sur l'extension de la ligne C du tramway de l'agglomération bordelaise, liaison entre Bègles station "Lycée Vaclav-Havel" et Villenave d'Ornon extra-rocade.

Le présent document relève des dispositions de l'article L11-1-1 du code de l'expropriation, qui précise que "l'acte déclarant d'utilité publique est accompagné d'un document qui expose les motifs et considérations justifiant l'utilité publique de l'opération".

A cet égard, il reprend, pour l'essentiel, des éléments figurant dans le dossier soumis à l'enquête publique (auquel il ne serait en aucun cas se substituer), ainsi que dans la déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération prononcée par délibération du Conseil de Communauté.

1-Présentation de l'opération soumise à l'enquête publique ; caractéristiques et insertion du projet :

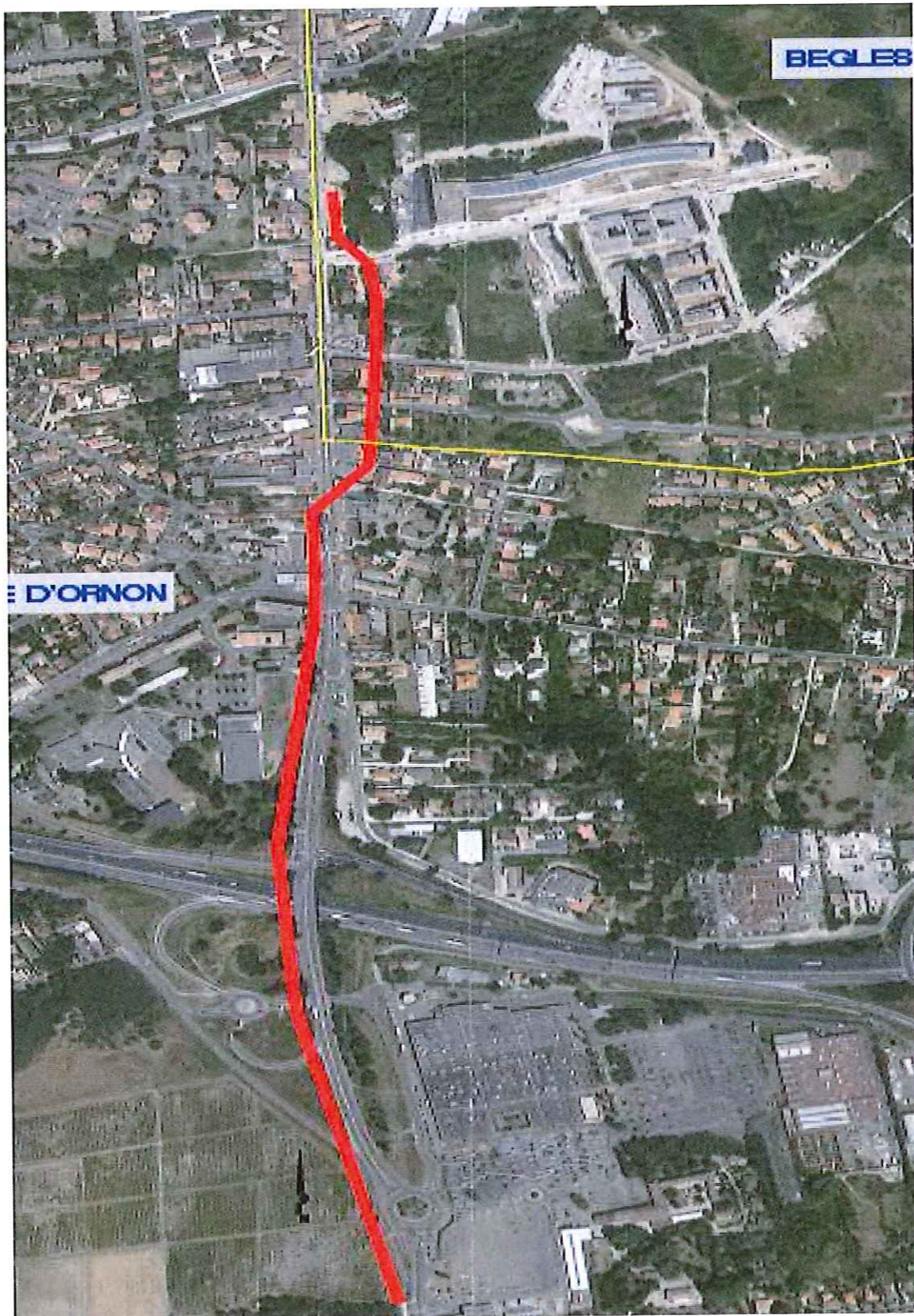
Cette opération s'inscrit dans un programme d'aménagement plus global, appelé "3ème phase du réseau tramway de l'agglomération bordelaise" qui comprend :

- La création du Tram-Train du Médoc
- La création de la ligne D
- L'extension des lignes existantes A, B et C et le renforcement de l'offre (terminus partiels).

Le projet d'extension de la ligne C du tramway sur les communes de Bègles et Villenave d'Ornon a été arrêté dans sa nature et ses caractéristiques essentielles par délibération n°2013/0417 du 28 juin 2013.

Le choix du tracé est issu à la fois d'un avis majoritaire du public lors de la concertation qui s'est déroulée du 18 juin au 14 septembre 2012 et dont le bilan a été approuvé par la délibération communautaire référencée n°2012/0733 du 26 octobre 2012, et du résultat des études menées sur les partis d'aménagement envisagés. Ce parti d'aménagement correspond au meilleur compromis entre les critères techniques, économiques, fonctionnels et environnementaux.

Tracé de l'extension de la ligne C du tramway entre Bègles station "Lycée Vaclav Havel" et Villenave d'Ornon extra-rocade mis à l'enquête publique.



Description du projet :

Le projet d'extension de la ligne C du tramway entre Bègles station "Lycée Vaclav Havel" et Villenave d'Ornon extra-rocade s'étend sur environ 1,4 km d'infrastructure nouvelle, propose deux nouvelles stations de tramway, et se décompose comme suit :

Création d'une infrastructure ferroviaire implantée à l'Est de la route de Toulouse du terminus station « Lycée Vaclav Havel » jusqu'à la rue Aurélie Ducros, pour prendre en compte le projet urbain "50 000 logements". L'infrastructure sera intégrée dans une zone de rencontre qui comprendra la création d'une voirie limitée à 20km/h, d'un espace piéton et d'un espace cyclable.

Après la rue Aurélie Ducros la voie nouvelle du tramway traverse la route de Toulouse et la longe coté Ouest jusqu'à la rocade, en passant par la place Aristide Briand.

La ligne C du tramway franchit la rocade par un ouvrage d'art neuf, implanté à l'ouest et à proximité d'un ouvrage existant. L'ouvrage d'art neuf permettra un passage en voie double du tramway et sera dimensionné pour recevoir une piste cyclable bidirectionnelle.

Ensuite, le tramway longe l'avenue des Pyrénées jusqu'à un parc relais (P+R) en superstructure situé au terminus de cette extension au niveau du centre commercial, d'une capacité évolutive avec un minimum d'environ 450 places.

L'aménagement de l'extension de la ligne C, entre Bègles station "Lycée Vaclav Havel" et Villenave d'Ornon extra-rocade, s'effectuera en voie double sur l'ensemble du linéaire projeté. Les deux stations prévues sur l'extension de cette ligne seront respectivement situées Place Aristide Briand et Avenue des Pyrénées au-delà de la rocade.

Les objectifs principaux poursuivis de l'opération sont :

- Favoriser l'émergence d'une ville de proximité par la structuration des territoires et la consolidation des pôles d'habitats et d'activités.
- Rééquilibrer la répartition entre les différents modes de déplacements en faisant croître la part des transports en commun et des déplacements doux.
- Améliorer la desserte du territoire en confortant la solidarité d'agglomération, par le développement d'un réseau de transport en commun attractif et performant.
- Etoffer et favoriser le réseau de tramway dans une zone en plein développement urbain.
- Permettre à chacun de mieux maîtriser ses temps de déplacements, en améliorant les performances du système, et en contribuant à l'attractivité de l'économie locale.
- Favoriser l'offre de déplacements pour les modes doux via la création de voies cyclables.

2-Résultats de l'enquête publique et réponses du maître d'ouvrage aux observations du Commissaire Enquêteur :

L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) relative à l'extension de la ligne C du tramway entre Bègle station "Lycée Vaclav Havel" et Villenave d'Ornon extra-rocade s'est déroulée du 18 novembre au 20 décembre 2013 inclus, sur les communes de Bègles, de Villenave d'Ornon, et à la Communauté urbaine de Bordeaux.

A l'issue de l'enquête publique, dans son rapport du 15 janvier 2014, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à la DUP relative aux travaux d'extension de la ligne C du tramway de l'agglomération Bordelaise entre Bègles station « Lycée Vaclav Havel » et Villenave d'Ornon extra rocade, ainsi qu'à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux, assorti de quelques remarques, ne remettant pas en cause l'intérêt général du projet.

La déclaration de projet, approuvée par délibération du Conseil de Communauté en date du 14 février 2014, a confirmé l'intérêt général de cette opération, et a décidé d'apporter des éléments de réponses aux remarques du Commissaire Enquêteur portant sur les thématiques suivantes :

« Les acquisitions foncières et expropriations »

Réponse du maître d'ouvrage :

La Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à accompagner au cas par cas les négociations foncières avec tous les propriétaires des parcelles impactées par le projet du tramway dès que le projet sera déclaré d'utilité publique, et à poursuivre la veille foncière déjà exercée sur les déclarations d'intention d'aliéner le long et à proximité du projet tramway pour identifier les opportunités foncières sur le quartier.

« Proposition d'un tracé le long de la route de Toulouse»

Réponse du maître d'ouvrage :

A l'issue de l'analyse comparative des partis d'aménagement, suite au bilan de la concertation, et au vu des débats lors des réunions publiques, la Communauté urbaine de Bordeaux n'a pas retenu le projet de tracé le long de la route de Toulouse. De plus, par délibération communautaire du 28 juin 2013 a été arrêté le dossier définitif du projet d'extension de la ligne C du tramway de l'agglomération bordelaise entre Bègles station "Lycée Vaclav Havel" et Villenave d'Ornon extra-rocade, dans sa nature et ses caractéristiques essentielles, en optant pour le tracé tel que présenté à l'enquête publique. Le projet soumis à l'enquête publique ne présente pas de variante possible.

La proposition d'un tracé le long de la route de Toulouse n'est pas cohérente voire incompatible avec les orientations urbaines prévues dans le secteur à savoir :

- la préservation d'un maximum de commerces le long de la route de Toulouse*
- l'insertion du projet tramway dans une contre allée avec densification urbaine prévue de part et d'autre.*

« Présence d'un parking »

Réponse du maître d'ouvrage :

Le dossier indique un éventuel parking en ouvrage correspondant au projet urbain issu des réflexions urbaines d'OMA. Dans la mesure où cet équipement n'a fait l'objet d'aucune décision de faire, il figure uniquement à titre d'information et à l'heure actuelle il est impossible d'indiquer les parcelles éventuellement impactées par le parking du projet OMA.

Cet éventuel projet de parking ne concerne pas le projet du tramway soumis à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

« Incidences liées aux vibrations »

Réponse du maître d'ouvrage :

La Communauté urbaine de Bordeaux sera extrêmement vigilante au travers des travaux assurés par le maître d'œuvre, de l'obtention des objectifs de limitation des effets vibratoires sur les constructions. Le projet tramway prévoit, partout où il y a promiscuité avec les bâtiments, un mode de pose spécifique des voies ferrées dit « anti-vibratile ». La technique utilisée et le niveau anti-vibratile sont dépendants du revêtement final de la plateforme et de la distance des bâtiments riverains à préserver. La phase ultérieure de conception sera donc le moment de la définition de la technologie anti-vibratile utilisée.

« Capacité du parc relais »

Réponse du maître d'ouvrage :

A ce stade d'études, la capacité du parc relais est de 450 places minimum à caractère évolutif en fonction des contraintes d'emprise au sol, d'accès et de constructibilité (R+3 ou R+4 envisagés). Le Maître d'ouvrage s'engage à poursuivre les études détaillées d'avant projet avec un accroissement de la capacité au-delà de 450 places si les analyses de fréquentation et les retours d'expériences sur les autres parcs relais de la communauté le justifient. Par ailleurs, les liaisons piétonnes entre la station et le parc relais seront traitées dans le strict respect des normes en vigueur, favorables à une très bonne accessibilité (confort et sécurité).

« Le maintien des lignes de bus »

Réponse du maître d'ouvrage :

Le maintien des lignes de bus 15 et 5 n'est pas remis en question à l'heure actuelle. Néanmoins, comme l'ensemble du réseau TBC ainsi que dans l'objectif d'optimisation des sommes importantes consacrées par la Cub à son organisation, elles sont susceptibles d'être aménagées à l'avenir, en fonction de l'évolution de la demande de transport, de la pertinence du maillage du territoire par les différentes lignes de transport et des moyens financiers disponibles. En tout état de cause, ces éventuels aménagements ne pourront être adoptés qu'à la suite d'études approfondies et d'une large concertation.

« Le coût de l'opération »

Réponse du maître d'ouvrage :

Le coût ramené au km d'infrastructure ferroviaire est équivalent entre le projet de la ligne D (17,5 M€ par km valeur actualisée à janvier 2013) établi au stade de l'avant projet et le projet d'extension de la ligne C à Bègles et Villenave d'Ornon (17,7 M€ par km valeur

2013) au niveau de l'étude préliminaire tel que figurant dans le dossier mis à l'enquête publique. Les autres postes financiers (ouvrage d'art, parc relais en superstructures) pèsent en proportion beaucoup plus sur le coût global de l'extension de la ligne C de Bègles et Villenave d'Ornon. En effet, cette extension supporte des ouvrages et équipements singuliers à coût très élevé participant de la rentabilité de la ligne C et de la performance de l'ensemble du réseau de la phase 3 du tramway.

Cette extension, bien que de 1,4 km représente le maillon manquant avec son terminus extra rocade, assurant l'intermodalité et l'interconnexion avec la rocade sud, le réseau bus de la CUB, les réseaux TC interurbains du Conseil Général, le trafic VL des habitants du sud de l'agglomération et hors agglomération à capter au niveau du parc relais.

« Difficulté à identifier son interlocuteur »

Réponse du maître d'ouvrage :

Un effort particulier sera fait concernant la communication auprès des riverains différenciée notamment selon le projet tramway et le projet « 50 000 logements ». En outre, une lettre spécifique « info tram » sera régulièrement distribuée aux riverains du chantier du tramway par le biais du ou des médiateurs CUB.

« L'impact sur la circulation automobile »

Réponse du maître d'ouvrage :

La circulation fait l'objet d'une évaluation globale le long du projet tramway, dans le cadre du plan de circulation : sens de circulation, natures et intensités des reports de circulation le cas échéant, niveau de charge attendus des différentes voies en prenant en compte les données socio-économiques et les projets à une échelle élargie. Lors de la phase opérationnelle, le Maître d'œuvre proposera des principes de phasage des feux tricolores permettant de maîtriser le niveau de charge et la fluidité du trafic des différents carrefours, tout en assurant la libre circulation des tramways, afin de garantir le meilleur fonctionnement possible du point de vue de la circulation générale. L'éloignement de la traversée de la route de Toulouse par le tramway avec le carrefour A. Briand est un gage de bon fonctionnement de l'axe route de Toulouse.

« Le déplacement des cyclistes »

Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet tramway se doit de garantir le meilleur niveau de sécurité et de confort possible pour l'ensemble des modes doux de déplacement, dont les cycles. Dans le cas présent, la voie nouvelle depuis le terminus Terre Sud jusqu'à la traversée de la route de Toulouse garantira l'efficacité des déplacements cyclables, en les reportant sur un axe à faible fréquentation (contre-allée en zone de rencontre). Au-delà, les échanges seront garantis par la mise en œuvre de feux tricolores spécifiques, de sas de réorientation en carrefours, et d'une piste cyclable dédiée vers le terminus, au-dessus de la Rocade sur le nouvel ouvrage supportant aussi la voie double du tramway.

« L'espace boisé classé »

Réponse du maître d'ouvrage :

L'espace boisé concerné présente une population dominante de chênes, pour la plupart en très mauvais état phytosanitaire (phénomènes avancés de descentes de cimes). La densification indiquée pour le projet tramway comprend également un renouvellement

avec une augmentation du nombre des arbres, essentiel pour la pérennité de cet espace boisé irrémédiablement amené à se dégrader. Enfin, le bilan arbres abattus/arbres plantés a toujours été très positif sur le corridor du tramway.

« Tarif préférentiel »

Réponse du maître d'ouvrage :

Le tarif pour les étudiants et les lycéens existe déjà dans la gamme tarifaire TBC : il s'agit du PASS JEUNE (moins de 28 ans). Il est rappelé que ce tarif est très inférieur au coût réel d'organisation du service supporté par la collectivité. En outre, dans l'objectif de maintenir une bonne qualité de desserte pour l'ensemble des communes de la Cub, il est important pour la collectivité de veiller à un bon équilibre entre le financement de son réseau par les contribuables d'une part et par les usagers d'autre part. Aujourd'hui, la part de financement demandée aux usagers, de l'ordre de 30%, reste inférieure à la moyenne des autres collectivités de taille comparable.

La prise en considération de l'avis du Commissaire Enquêteur ne conduit à aucune modification des caractéristiques du projet qui a été soumis à l'enquête publique, mais donnera lieu, pour tenir compte de ses remarques, à quelques approfondissements, lors des phases ultérieures d'études, de certains points accessoires et à un renforcement des actions de communication auprès des riverains.

3-Motifs et considérations justifiant l'intérêt général du projet :

L'extension de la ligne C du tramway entre Bègles station « Lycée Vaclav Havel» et Villenave d'Ornon extra-rocade s'inscrit dans la continuité de la 3ème phase du développement du réseau de tramway et dans l'amélioration de la desserte en transport en commun de l'agglomération bordelaise. Ont déjà été déclarées d'utilité publique les opérations d'extension des lignes A, B, et C, ainsi que la construction de la ligne D et du Tram-Train du Médoc.

Dans le secteur de Bègles, l'extension de la ligne C en cours de réalisation actuellement porte de Bègles Terres Neuves à Bègles station "Lycée Vaclav Havel".

Le prolongement de la ligne C entre Bègles station " Lycée Vaclav Havel" et Villenave d'Ornon extra-rocade constitue le dernier maillon de cette 3ème phase.

La nature et les caractéristiques essentielles du projet d'extension de la ligne C telles que décrites lors de l'enquête publique constituent les meilleures réponses aux objectifs attendus. Ce projet permet notamment de consolider les pôles d'habitats et d'activités et de rééquilibrer la répartition entre les différents modes de déplacements, tant en favorisant la desserte du secteur en transports en commun qu'en garantissant un bon niveau de service aux modes de déplacements doux, via notamment la création de voies cyclables.

De plus, elle permet une offre de transports publics performants autour du tramway communautaire et participe ainsi à la maîtrise de la mobilité et à une meilleure redistribution entre les modes de transport avec un report modal des déplacements en voiture vers les transports en commun.

En outre, le terminus de la ligne C situé au-delà de la rocade avec la présence d'un parc-relais conséquent permet de proposer une réelle alternative à l'automobile.

Cette extension, bien que de 1,4 km représente le maillon manquant du développement du réseau de transport en commun, avec son terminus extra rocade, permettrait de capter au niveau du parc relais, des voyageurs, assurant ainsi l'intermodalité et l'interconnexion avec la rocade sud, les réseaux TC interurbains du Conseil Général, le trafic VL des habitants du sud de l'agglomération et hors agglomération.

La finalité positive de cet aménagement d'infrastructure ferroviaire est reconnue au regard des avantages et des impacts du projet.

Il s'agit d'un projet utile dans le cadre de l'amélioration des déplacements péri-urbains, qui s'inscrit dans la satisfaction d'un besoin. Il contribue à une dynamique volontaire et soucieuse du développement durable devant, à terme, favoriser les déplacements.

L'opération développée par la Communauté urbaine de Bordeaux prend par ailleurs en considération l'avis de l'autorité administrative de l'Etat (DREAL).

En application de l'article R122-2 du Code de l'environnement, le projet a fait l'objet d'un examen au cas par cas par l'autorité environnementale, ayant débouché sur la décision du 25 avril 2013 dispensant celui-ci de la réalisation d'une étude d'impact.

En référence aux dispositions de l'article R121-16 du Code de l'Urbanisme, la mise en compatibilité du PLU, qui conduit notamment à réduire un espace boisé classé, fait l'objet d'une évaluation environnementale.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine (DREAL), dans son avis du 20 septembre 2013, indique que la mise en compatibilité du PLU n'est pas susceptible d'avoir des incidences potentielles négatives pour l'environnement autres que celles liées au projet et estime que l'analyse des incidences environnementales du projet sur l'environnement et les mesures visant à éviter et réduire les effets négatifs est traitée de manière satisfaisante, sous réserve d'intégrer une analyse des incidences liées aux vibrations occasionnées par le projet.

Le montant estimé pour la réalisation de cette extension de la ligne C du tramway de l'agglomération Bordelaise entre Bègles station « Lycée Vaclav Havel » et Villenave d'Ornon extra-rocade est de 58,1 millions d'euros hors taxes (valeur janvier 2013) et hors matériel roulant.

L'intérêt général du projet a été confirmé par une déclaration de projet, prise par la délibération du Conseil de Communauté référencée n°2014/0158 en date du 14 février 2014.

Considérant le bon déroulement de la procédure préalable, la participation très satisfaisante du public, dont il ressort un avis globalement positif au projet, **l'avis favorable** du commissaire enquêteur, le bilan avantages/inconvénients positif, **le maître d'ouvrage confirme que ce projet d'extension de la ligne C du tramway de l'agglomération Bordelaise entre Bègles station « Lycée Vaclav Havel » et Villenave d'Ornon extra-rocade présente un caractère d'utilité publique.**
